

2° - LA TACTIQUE DU P.C.F. -- Le P.C.F. a lancé le mot d'ordre de Constitution de Comités d'Amnistie parce qu'il ne peut garder le silence lors que la répression bourgeoise s'abat sur les travailleurs et sur lui-même, mais surtout à des fins électoralistes. Des mesures concrètes qu'il a mises en avant à la première réunion du Comité National n'ont pas été réalisées. Il n'y a pas de campagne véritable, il n'y a pas de mobilisation réelle des forces ouvrières.

D'autre part, et ceci est essentiel, le P.C.F. se refuse à tout Front Unique pour l'amnistie. Il a une politique sectaire. Il a éliminé du Comité toutes les organisations qui n'étaient pas staliniennes (après avoir, devant la presse, accepté en principe notre adhésion) : P.C.I., Solidarité Internationale Ouvrière, Unité Syndicale, Mouvement populaire des familles; au meeting de Wagrem, n'ont pris la parole que des staliniens.

A l'échelle de l'entreprise ou de la localité, il sabote le Front Unique qui pourrait se réaliser en ne popularisant pas réellement la formation des Comités.

3° - NOS TACHES. -- Dans les localités et les entreprises, nous devons être à l'avant-garde de la constitution des Comités d'amnistie, organismes permanents de défense ouvrière, non seulement parce que nous ferons ainsi la démonstration de notre volonté de front unique (en opposition à la politique sectaire du P.C.F.) mais surtout parce qu'en partant de cette question nous pouvons, dans certains secteurs, réaliser l'unité des travailleurs dans la lutte contre le patronat et le gouvernement.

Après avoir fait des démarches ou envoyé des lettres proposant le front unique sur les bases définies dans la dernière note politique et dans "La Vérité", aux partis, syndicats, nos militants, dans la mesure où les dirigeants rétorquent et se refusent à toute action réelle, doivent prendre l'initiative de constituer des comités. Il leur sera facile de regrouper autour d'eux diverses tendances du mouvement ouvrier et des éléments isolés (ne pas oublier les organisations de jeunesse, A.J., Eclaircisseurs de France).

Les staliniens, dans la mesure où le comité se constituera seront dans l'obligation d'y participer (rappeler que l'on ne fait qu'appliquer les directives données au sommet). Il leur sera alors beaucoup plus difficile de nous éliminer. Le comité d'amnistie constitué dans une usine ou un quartier doit faire appel aux autres usines et aux autres localités, et monter campagne pour que se constituent dans toutes les usines, bureaux, chantiers, quartiers, des comités d'amnistie.

Les travailleurs devront désigner démocratiquement les dirigeants et définir les formes d'action dans les entreprises et dans des assemblées des comités par localité. Nos militants appelleront toutes les organisations dont ils font partie (syndicats, tendances syndicales, organisations culturelles) à participer et à prendre l'initiative de cette action.

Les comités devront organiser des collectes de fonds, des pétitions. Ils devront inclure l'amnistie dans les cahiers de revendications, envoyer des communiqués à la presse, organiser des réunions locales, etc... Un t l comité pourrait patroner un village minier ou un puits en prenant directement contact, ceci notamment pour vaincre l'argument qu'on ne sait où vont les fonds et aussi pour nouer des liaisons avec les mineurs. Les comités de base devront exiger que le comité national soit réellement ouvert à tous les courants ouvriers.